



BNP PARIBAS

Octobre rose

La CFDT BNP Paribas participe à la campagne annuelle destinée à sensibiliser les femmes au dépistage du cancer du sein.

Tout ce mois d'octobre, les communications CFDT BNP Paribas se pareront de rose.

Le cancer du sein est le cancer le plus fréquent en France et représente la première cause de décès par cancer chez la femme. C'est pourquoi il est important de ne pas avoir peur d'en parler et de s'informer.

En parler, c'est prévenir pour agir à temps.

La CFDT BNP Paribas soutient toutes les femmes !

#JaimeMesSeins

Informez-vous ici



NAO 2022

Clap de fin !

04 octobre 2022

Dernières propositions de la Direction

Pour les salaires bruts jusqu'à 40 000 €

AUGMENTATION ANNUELLE

1200 €

38 % des salariés concernés

Soit entre 3 % et 5,9 % d'augmentation suivant le niveau de salaire.

Pour les salaires bruts entre 40 000 € et 90 000 €

AUGMENTATION ANNUELLE

+ 3 %

Plafond : 2000 €

Soit entre 2,2 % et 3 % d'augmentation suivant le niveau de salaire.

A PARTIR DU 1ER JANVIER 2023

Mesures concernant 93 % des salariés



NOUVEAUX MONTANTS

PRIME PARTAGE DE LA VALEUR DISTRIBUÉE EN NOVEMBRE 2022

NOUVEAU PLAFOND

1100

NETS

OU

800 €

BRUTS

Pour les rémunérations globales (salaire + variable) inférieures à 3 SMIC annuels bruts (environ 59 000€)

62 % des salariés concernés

Pour les rémunérations globales (salaire + variable) comprises entre 3 SMIC annuels bruts et 90 000 €

24 % des salariés concernés

Ce sont ici les ultimes propositions de la Direction dans le cadre de cette NAO.

Sans signature des Organisations Syndicales, la DG mettra en place des mesures unilatérales :

**Augmentation de 3% (plancher 1200€, plafond 2000€)
Seuil d'éligibilité redescendu à 80k€.
Pas de prime.**

Autres mesures en complément :

- Budget égalité Femmes/Hommes de 10 millions d'euros, sur 2 ans
- Application du barème fiscal de référence pour le remboursement des IK (valorisée en cas d'utilisation de véhicule électrique).
- Forfait mobilité durable (intégrant covoiturage et trottinette), prime annuelle brute de 180 € pour les salariés bénéficiant déjà d'une participation à leur abonnement de transport et de 360 € pour les autres.

Si la CFDT reconnaît des avancées depuis la réunion n° 1 du 21 septembre 2022, **nous regrettons toujours :**

Le refus de mettre en place la **clause de revoyure**.

Le **niveau des mesures proposées** qui aurait gagné à être plus « élevé » et en miroir des 9,5 milliards d'euros de résultats historiques en 2021.



ET VOUS ?

Qu'en pensez-vous ?

[[Cliquez-ici](#)]

